

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
LIMITEE
E/CONF.53/L.38
16 août 1967
FRANCAIS
Original : RUSSE

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LA
NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES
Genève, 4-22 septembre 1967
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

Distr. double

ECHANGE DE DONNEES D'EXPERIENCE CONCERNANT LES PROBLEMES
ENONCES DANS LE RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS

PROBLEMES DE CORRELATION ENTRE LA NORMALISATION NATIONALE
ET LA NORMALISATION INTERNATIONALE DES NOMS GEOGRAPHIQUES

Document soumis par le Gouvernement de l'Union des Républiques
socialistes soviétiques

GE.67-17395

PROBLEMES DE CORRELATION ENTRE LA NORMALISATION NATIONALE ET LA NORMALISATION INTERNATIONALE DES NOMS GEOGRAPHIQUES

(A.M. KONKOV - Président de la Commission de terminologie du Conseil national des cartographes de l'URSS et
E.L. POSPELOV - Président de la Commission toponymique de la société géographique de l'URSS)

Une grande importance s'attache à la normalisation internationale des noms géographiques; cette normalisation une fois réalisée les noms géographiques nationaux de détails situés sur le territoire d'un pays donné, et adoptés officiellement par ledit pays, deviennent obligatoires et sont adoptés pour l'usage dans les autres pays. Les noms normalisés à l'échelon international pour les parties du monde, les pays, les agglomérations, les cours d'eau, les mers, les chaînes de montagne, les pics isolés et autres détails géographiques sont indispensables à un large cercle d'organisations nationales et internationales et à beaucoup de personnes en particulier. La normalisation internationale des noms géographiques exclut la possibilité d'employer des noms adventices, erronés et notoirement incorrects. Aussi convient-il d'approuver l'initiative prise par le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies de convoquer la présente Conférence.

Il ne fait aucun doute que la base d'une nomenclature internationale des noms géographiques ne peut être que la normalisation nationale. Bien que la normalisation nationale doive s'effectuer compte tenu de principes essentiels recommandés à tous les pays, la réalisation concrète de ces principes est affaire intérieure de chaque pays et est décidée en tenant compte des particularités de son système toponymique, de la composition nationale de la population et de ses traditions. En même temps, dans la réalisation de la normalisation nationale, il se pose des questions qui dépassent le cadre des intérêts d'un seul pays quel qu'il soit et qui exigent une décision internationale concertée.

A ce groupe de questions se rapporte en particulier celle des noms consacrés, des noms de détails qui s'étendent aux territoires de plusieurs Etats et de la transcription des termes de nomenclature.

Dans chaque pays on utilise en nombre plus ou moins grand des noms consacrés relatifs tant aux noms usités à l'intérieur du pays même qu'aux noms de détails situés en dehors de ses frontières. Laissent de côté les traditions relatives aux détails situés à l'intérieur de chaque pays pour lesquels la décision doit être prise dans le cadre de la normalisation nationale, il convient avant tout d'examiner le rapport avec les noms consacrés pour les détails situés à l'extérieur de chaque pays donné.

Ces noms peuvent être divisés en deux catégories fondamentales : les noms usités seulement dans un pays donné et les noms utilisés dans tous les pays sous une forme consacrée. Pour ce qui est des premiers, il est rationnel d'adopter des recommandations sur le maintien en usage dans chaque pays d'un nombre déterminé de noms consacrés aux détails les plus importants et largement connus. C'est ainsi que si l'on maintient la tradition, Moskva sera transcrit en France par Moscou, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et dans d'autres pays anglophones sous la forme Moscow et dans les pays utilisant la langue allemande par Moskau. Cependant, il est indispensable de faire remarquer que la liste de tels noms doit être la plus courte possible et ne comprendre que des noms dont l'abandon peut créer de graves inconvénients pour de larges masses de la population (noms cités quotidiennement dans la presse périodique : noms à partir desquels il s'est constitué des dérivés, des expressions invariables, etc.).

Beaucoup de noms ont maintenant une tradition internationale et sont utilisés dans tous les pays du monde sous forme traduite par exemple la Méditerranée, la Mer Noire, la Terre de Feu, le Cap de Bonne-Espérance, etc. Pour de tels noms il faut établir une liste qu'après examen il sera raisonnable d'adopter en tant que document-guide pour tous les pays.

A cette question se rattache directement celle des noms de détails s'étendant sur le territoire de plusieurs Etats. Ici, il peut se présenter deux cas : le choix du nom par les pays sur le territoire desquels s'étend ce détail et le choix du nom par d'autres pays sans aucun lien avec ledit détail. Dans le premier cas, chacun des pays peut conserver pour son usage intérieur la forme adoptée chez lui et la graphie du nom, par exemple : Dounaï (URSS), Dunaj (Tchécoslovaquie), Dounav (Bulgarie, Yougoslavie), Duna (Hongrie), Dunărea (Roumanie), Donau (Autriche, République fédérale d'Allemagne).

Le deuxième cas est plus compliqué. En fait, à laquelle des formes du nom du Danube faut-il donner la préférence pour la transcription dans les langues de pays non danubiens ? Cette question ne peut être résolue par un vote ou par une décision administrative. Une décision juste, bien fondée, et acceptable pour tous, ne peut être trouvée qu'en se basant sur des enquêtes préalables sérieuses. Avant tout, il est indispensable d'élucider la pratique internationale en vigueur; pour cela, il convient d'établir une liste de noms semblables pour tous les pays du monde, en se limitant au début aux détails portés sur la carte du monde à l'échelle 1:2.500.000. Pour chacun des détails, il faut faire ressortir les formes de graphie admises dans les pays avec lesquels il n'a pas de rapport. C'est la base pour l'étude. Les décisions peuvent être différentes, mais il faut absolument tenir compte au maximum de la pratique actuelle. Lorsqu'il n'existe pas d'approche commune dans les différents pays, on peut recommander d'adopter, pour l'usage international, le nom qui est usité dans le pays où se trouve la plus grande partie du détail. Les principes élaborés pour la désignation de détails importants seront appliqués par chaque pays dans son activité quotidienne quant à la transcription des noms de détails de moindre importance.

Le problème de la transcription des termes géographiques en d'autres langues est plutôt de caractère scientifique que de caractère technique. Il est très étroitement lié à la théorie de la toponymie et à la compréhension de l'essence même du nom propre. Si l'on part de la fonction essentielle du nom, qui est de servir à désigner un détail, de façon à le différencier de tout autre, il est rationnel de reconnaître que le terme générique fait partie intégrante du nom. Cependant, il est en même temps tout à fait essentiel de savoir ce qu'exprime la partie spécifique du nom : s'agit-il d'un adjectif, d'un substantif, ou de toute autre partie du discours ? Dans bien des cas, c'est l'usage local qui peut être déterminant. L'adoption d'une décision est compliquée du fait que dans chaque langue, qu'elle soit littéraire ou surtout dialectale, il existe une quantité de termes pour désigner les détails d'un seul type. Une partie d'entre eux représente des synonymes, mais la

majorité a une valeur sémantique déterminée et contient une caractérisation exacte du détail (dimensions, origine, qualités particulières, etc.). Renoncer à des termes semblables conduirait fréquemment à perdre un renseignement géographique précieux.

Dans l'Union soviétique, il est obligatoirement admis de conserver le terme dans les cas où la partie spécifique du nom est exprimée par un adjectif ou par le génitif d'un substantif. Les termes géographiques locaux ayant un usage étroitement local sont en règle générale conservés dans la transcription. Ces principes plus ou moins adoptés aussi dans d'autres pays du monde peuvent servir de base pour élaborer une décision internationale à ce sujet.

Tels sont quelques-uns des nombreux problèmes que pose la normalisation des normes géographiques; de nombreux Etats sont intéressés à ce qu'on étudie ces problèmes et prenne à leur sujet une décision concertée. A ce propos, il convient d'appuyer la proposition du groupe d'experts concernant la constitution, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, d'un Comité spécial d'experts pour les problèmes de noms géographiques. Ce Comité, formé de représentants des pays les plus intéressés, doit, à notre avis, jouer le rôle d'un centre international de coordination, de consultation et de systématisation.

Les fonctions de ce Comité pourraient être les suivantes :

1. Recueil de renseignements sur l'état des travaux de normalisation nationale des noms géographiques; transmission de ces renseignements aux pays intéressés. Etablissement et publication de bulletins annuels avec les comptes rendus des services nationaux de noms géographiques et de revues bibliographiques analysant pour le monde entier les dictionnaires et les ouvrages de référence pour noms géographiques, les instructions et les règlements pour la transcription des noms.
2. Etude et généralisation de l'expérience de normalisation nationale, élaboration des principes essentiels et des méthodes de normalisation internationale.

3. Octroi d'une aide aux pays en voie de développement, au point de vue technique et des méthodes scientifiques pour l'organisation et le travail des services nationaux de noms géographiques.

La composition du Comité, à notre avis, ne doit pas être très nombreuse; il est utile de choisir ses membres à des conférences internationales de l'Organisation des Nations Unies pour les noms géographiques, cela pour une période déterminée (2 à 3 ans) en observant le principe de la représentation géographique et linguistique des pays intéressés. Sous la direction des membres du Comité on pourra pour la solution de problèmes concrets créer des groupes de travail qui feront appel aux spécialistes indispensables. Une fois terminée l'élaboration de chacun de ces problèmes, le Comité devra les examiner et formuler ses recommandations.

La création du Comité près de l'ONU ne doit pas amener à renoncer à une forme de collaboration internationale aussi efficace que la participation aux travaux des Unions internationales géographiques et onomastiques. Les problèmes de normalisation de noms géographiques peuvent et doivent être mis à l'étude dans les commissions des Unions et débattus dans des Conférences internationales géographiques et onomastiques.

Enfin, la collaboration régionale est certainement utile. Dans ce but, on peut utiliser aussi bien les conférences régionales cartographiques organisées par l'ONU que les conférences régionales consacrées spécialement aux questions de noms géographiques. Les principes pour le choix des groupes de pays ayant des intérêts communs en matière de normalisation des noms géographiques exigent d'être étudiés plus à fond. Cependant, il est évident que les pays en voie de développement qui ne disposent pas encore de leurs services nationaux de noms géographiques pourront retirer le plus grand bénéfice de telles conférences régionales sur les noms géographiques. Pour ces pays le choix des régions où se tiendront les conférences communes doit se faire en tenant compte du critère linguistique. Il est extrêmement important qu'à ces conférences régionales participent les pays ayant des problèmes communs ainsi que les pays disposant de services bien développés de noms géographiques dont l'expérience peut être utile aux pays en voie de développement.

Il est possible de dire en toute certitude que les efforts de tous les pays, en vue d'atteindre un but aussi avancé que la normalisation internationale des noms géographiques, seront couronnés de succès.